

CONVENTION DES CONGOLAIS DE SUISSE
du 12 au 14 décembre 2014
Charmey, Fribourg en Suisse

DECLARATION DE CHARMNEY

Déclaration

Déclarons solennellement que l'heure est venue, plus que jamais, de nous prendre nous-mêmes en charge en tant que communauté, en tirant les leçons du passé pour bâtir l'avenir. Nous restons convaincus qu'il était nécessaire de nous retrouver entre nous, ici et maintenant, comme dans une famille, pour dresser ensemble l'état des lieux de notre condition diasporique. La *Convention des Congolais de l'étranger* s'est présentée opportunément comme un cadre qui s'y prêtait pour revivifier la conscience de la communauté de destin que nous partageons. Le sang congolais, qui coule dans nos veines et qui nous unit de nos aïeux à nos enfants, fait de nous partout où nous nous trouvons sur cette terre, des personnes appelées à vivre ensemble, à se soutenir et à s'entraider, indépendamment de nos divergences d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses, de nos différences dues aux conditions socioéconomiques et générationnelles, de nos diversités culturelles, des stéréotypes de nos langues maternelles ainsi que de nos appartenances respectives aux provinces d'origine distinctes. Nous devons apprendre à nous affranchir des particularités qui paralysent l'efficacité que génère le travail d'équipe face aux défis de l'heure. Notre diversité socioculturelle, loin d'être un handicap, fait et doit faire notre force, pourvu que nous sachions nous en servir à bon escient, c'est-à-dire en promouvant systématiquement l'unité et la cohésion nationales.

Cette concertation nous a fait davantage prendre conscience que le Congo est notre maison, notre demeure commune, notre patrimoine collectif le plus précieux, celui dont le partage nous met tous à égalité, hommes, femmes, enfants, adultes, jeunes, aînés, riches, pauvres, etc. Dès lors, défendre sa souveraineté, son intégrité territoriale actuellement menacée par des forces centripètes et centrifuges, s'engager pour promouvoir sa prospérité, dans un esprit de paix et de justice sociale, pour réaliser les conditions de son décollage dans ce XXI^e siècle ainsi que pour lui restituer sa position de l'épicentre et du rayonnement de l'Afrique dans le monde, constituent un sacro-saint devoir et un exaltant leitmotiv pour tout Congolais. La diaspora doit prendre pleinement la part de responsabilité qui lui revient dans tous ces défis liés à la reconstruction et au développement de notre pays. Mais nous pencher sur le Congo, comme communauté diasporique, pour panser ses plaies exige que nous soyons au préalable organisés dans les différents espaces étatiques où nous vivons et que, au final, nous mettions nos forces en commun.

Choix solennellement exprimé à l'issue d'un débat démocratique en assemblée plénière, nous entérinons la dénomination « *Convention des Congolais de l'étranger* », CCE en sigle, à la fois comme appellation de notre concertation d'aujourd'hui que comme nom de notre structure organisationnelle créée, à mettre désormais en place le plus rapidement possible.

3. Engagement

Afin d'accomplir le plus efficacement possible ce devoir de marquer positivement notre présence communautaire tant en Suisse que dans d'autres pays de notre immigration ainsi que participer solidairement et activement aussi bien à la reconstruction et qu'au développement notre pays, nous, membres de la communauté congolaise de l'étranger, édifiés par la *Convention* qui vient de se tenir, nous nous engageons consciencieusement à :

- Mesurer la gravité de la situation que traverse notre pays et de notre condition de communauté expatriée afin de faire preuve de notre sursaut patriotique, d'envisager des actions concertées en vue de la reconstruction de la Mère-patrie et des mesures d'accompagnement à l'insertion professionnelle et à l'intégration sociale des nos membres dans leurs pays d'accueil ;
- Nous organiser à tout prix et sans tarder, dans le cadre du *comité*, élu, *de suivi* des résolutions de la *Convention* en lui dotant d'organes capables de vivifier notre action collective, de la structurer, de l'orienter dans la bonne direction, pour lui donner plus d'efficacité et de visibilité ; de telle sorte qu'elle ait, grâce à cette volonté ainsi manifestée, la force d'inverser le cours des choses, notamment des retombées positives pour notre communauté et pour notre pays ;
- Faire nôtres les résolutions de la *Convention des Congolais de l'étranger*, c'est-à-dire nous sentir concernés par elles, du fait qu'elles sont revêtues de la légitimité leur conférée par la démarche démocratique de leur adoption et, en conséquence, œuvrer par tous les moyens, chacun à sa place, pour leur mise en application ;
- Nous impliquer tous activement dans la mise sur pied de cette organisation institutionnelle faîtière de la diaspora Congolaise par l'élaboration des mesures pratiques d'application dans un esprit de responsabilité, de concorde, de solidarité, de loyauté, de respect mutuel, d'égalité entre les genres et les générations ;
- Inciter nos compatriotes de la diaspora vivant dans d'autres pays à faire de même, de manière à ce que, grâce à la collaboration, à la synergie des expériences et des compétences, nous soyons encore plus forts pour réaliser ensemble notre projet ;
- Apporter notre soutien total au comité de suivi des résolutions de la Convention des Congolais de l'étranger démocratiquement élu par notre assemblée, afin de l'aider à mener à bonne fin les projets de réorganisation de notre communauté et de soutien à la reconstruction et au développement du Congo que nous appelons de tous nos vœux.

Fait à Charmey, le 14 décembre 2014